

CLICK & HELP
ÉTUDIANTS

À qui s'adresser EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



LE SERVICE SOCIAL DU CROUS

Les assistants sociaux vous accompagneront dans les formalités et les difficultés de votre vie étudiante (budget, logement, aides sociales, relations familiales, isolement, santé, accès aux droits et/ou démarches administratives).

ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ

À Orléans

📍 Guichet AIDE à l'Université d'Orléans
Rue de Saint-Amand, 45000 ORLÉANS
☎ 02 38 49 43 02 & 06 28 93 69 80
✉ aide@univ-orleans.fr

🌐 univ-orleans.fr rubrique « vie des campus » >
« Accompagnement Individualisé des Étudiants ».

À Tours et Blois

Service de santé étudiant (SSE et ex-SSU)

📍 Tours : 60 rue du Plat d'Étain à Tours - bât H

☎ 02 47 36 77 00 ou ssu@univ-tours.fr

📍 Blois : 3 place Jean Jaurès à Blois

☎ 06 98 17 01 84 ou ssu.blois@univ-tours.fr

🌐 univ-tours.fr rubrique « campus » > « santé » >
« consultations & prise de rendez-vous ».

Bourges, Chartres, Châteauroux, Issoudun

🌐 univ-orleans.fr rubrique

« vie des campus » >
« santé et
accompagnement ».



Retrouvez plus de
thématiques dans notre
guide « Être étudiant ».

🌐 crijinfo.fr
rubrique « Click & Help »

ORGANISME D'ACTION SOCIALE

Vous pouvez être guidé par des professionnels pour accéder à vos droits en matière d'aide sociale au sein des CCAS (centres communaux d'action sociale) et des Maisons du département.

Consultez le site Internet de votre ville ou de votre département de résidence pour obtenir leurs coordonnées.

LE CRIJ, LES BIJ ET LES PIJ

Vous pouvez également vous rapprocher gratuitement et anonymement d'une structure Information Jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ) pour des informations. Leurs référents étudiants sont également mobilisés pour vous aider à trouver des solutions.

MÉDIATEURS DE L'ACADÉMIE

Vous contestez une décision de l'administration ? Vos démarches n'ont pas abouti favorablement ?

Vous pouvez faire appel à un médiateur pour résoudre votre problème.

 etudiant.gouv.fr

1 JEUNE 1 SOLUTION

Découvrez les aides auxquelles vous pouvez prétendre grâce à ce simulateur en ligne.

 1jeune1solution.gouv.fr

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

De nombreux organismes (Restos du coeur, Secours populaire, Secours catholique, Croix-Rouge, épiceries sociales, associations étudiantes, etc.) peuvent vous soutenir (distribution alimentaire, produits de première nécessité, conseils, etc.). Il faut généralement passer par un service d'action sociale (services sociaux de votre établissement d'enseignement ou du Crous, CCAS, Maison du département) pour en bénéficier, mais n'hésitez pas à les contacter directement pour plus d'informations.

NUMÉRO NATIONAL D'APPEL

Le **0 806 000 278** est destiné aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières graves et qui souhaitent s'informer sur les aides d'urgence et les démarches à effectuer pour en faire la demande (aides spécifiques du Crous).

